

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2010

À une séance extraordinaire du conseil municipal convoquée par Mme la Mairesse, Francine Bergeron, tenue à l'endroit ordinaire des séances, lundi le 8 février 2010 à 19h30 à laquelle séance étaient présents MM. Les conseillers Jean-Claude Charpentier, Sylvain Gagnon, Guy Corriveau, Denis Prescott, Jacques Martial, André Desrochers sous la Présidence de madame la Mairesse Francine Bergeron.

La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

57-02-2010 Sur une proposition de M. Guy Corriveau appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Mme la Mairesse procède à la lecture de l'avis de convocation dont les sujets à être traités sont les suivants :

1. Inspecteur en urbanisme et en environnement

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

58-02-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'avis de convocation soit accepté tel que lu par Mme la Mairesse.

INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

59-02-2010 Attendu que M. Serge Leroux travaille depuis le 4 janvier 2010 à la municipalité de Mandeville à titre d'inspecteur en urbanisme et en environnement;

Attendu que M. Serge Leroux a déjà été averti par la Mme Danielle Lambert, directrice générale en date du vendredi 8 janvier 2010 d'être ponctuel c'est-à-dire de ne plus arriver en retard au travail;

Attendu que M. Serge Leroux arrive plusieurs fois en retard au travail;

Attendu que M. Serge Leroux n'avait pas préparé d'une façon efficace un dossier présenté lors d'une réunion du CCU tenue le 2 février 2010 malgré les recommandations de Mme Danielle Lambert, directrice générale;

Attendu que les membres du CCU ont été dans l'impossibilité de prendre une décision étant donné le manque d'informations et de préparation dudit dossier;

Attendu que M. Serge Leroux manifeste de la difficulté à classer et à retrouver les dossiers;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier
Appuyé par M. Sylvain Gagnon
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville décide de mettre fin au lien d'emploi avec M. Serge Leroux en date d'aujourd'hui. La municipalité de Mandeville lui versera tout ce qu'elle lui doit selon les normes du travail. Pour remédier à la situation, la municipalité de Mandeville demandera au service d'inspection de la MRC de D'Autray de combler les besoins dudit poste d'une façon ponctuelle jusqu'au 1^{er} mars 2010. Le coût rattaché à ce service est le salaire de base, selon la convention salariale de la MRC de D'Autray, plus 10% plus les frais de déplacement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

60-02-2010 Sur une proposition de M., Jacques Martial appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19h32.

Mairesse

Secrétaire-trésorière